



**Saint-Symphorien-
d'Ozon**

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 107 de la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et L.5217-10-4 ;

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est imposé qu'un débat ait lieu au Conseil Municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », **dans un délai qui est porté à 10 semaines au lieu de deux mois précédant l'examen du budget** dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus mais n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre une présentation des grandes orientations pluriannuelles et être alimenté par une analyse rétrospective et prospective de la situation de la Commune dans un contexte budgétaire tant national que local.

1. Le contexte international, national et local

1.1. Le contexte international et européen

Depuis l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2 en Chine et son développement dans le reste du monde, les gouvernements pour réduire sa vitesse de propagation ont eu recours à des mesures de confinement dans un premier temps, puis au fil des vagues successives de nouveaux trains de mesures se sont imposés aux différents pays, sans confinement.

Par la suite, se sont ajoutés d'autres obstacles, qui ont ralenti la vigueur de la reprise, comme la remontée des prix de l'énergie (provoquant une accélération de l'inflation) et des pénuries de biens puis de main d'œuvre, dans certains secteurs. Cette combinaison d'événements et de facteurs a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale. L'invasion russe de l'Ukraine et ses conséquences ont fragilisé les perspectives de reprise, et ont renforcé le renchérissement des prix des matières (céréales, gaz, électricité...), provoquant un rebond des tensions d'approvisionnement. Cette inflation était encore visible en 2023 et en 2024 avec un fléchissement progressif.

Le conflit au Moyen-Orient est venu accentuer ces phénomènes.

Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers.

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %. Les Etats-Unis continuent de progresser avec une croissance proche de 3 % tandis que la zone euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024 avec une économie allemande toujours à l'arrêt.

La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivra.

La banque centrale européenne a abaissé ses taux directeurs et a prévu un taux terminal de 2 % en juin 2025.

En zone Euro, la croissance devrait s'établir à 0,8 % en 2024 et à 1,3 % en 2025. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : l'Espagne a une croissance plus élevée que la France même si celle-ci est soutenue par un effet temporaire lié aux jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande connaît une récession et l'Italie a une croissance faible.

L'inflation est estimée à 1,8 % en 2025 après 2,3 % en 2024 et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone euro, passant de 1,7 % en septembre à 2 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services, tandis que les prix de biens hors énergie ont légèrement accéléré. L'inflation continuera de diminuer en 2025.

1.2. Le contexte national et régional

En France le scénario de croissance prévoit une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris.

En 2023 elle s'élevait à 0,9 % et 2,6 % en 2022

En France, les prévisions d'inflation se chiffrent à 2,3 % en 2024 et à 1,7 % en 2025. L'inflation des services continue de baisser ainsi que l'inflation énergétique. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

L'emploi privé présente des signes d'essoufflement alors que l'emploi public continue de progresser. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture. La croissance des salaires est stable à 2,9 % en glissement annuels au T2 2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie que dans le tertiaire et la construction. Les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage demeure bas à 7,3 % en France (hors Mayotte) mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Néanmoins l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité.

Le déficit public dérape à nouveau en France en 2024. Il s'est élevé à 5,5 % du PIB en 2023 après 4,7 % en 2022. Il devrait atteindre 6,1 % en 2024. Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire important.

Dans un environnement mondial caractérisé par une baisse des taux longs, les taux français continuent de baisser légèrement.

Pour les finances locales, l'année 2023 a été compliquée pour les régions et surtout les départements, les communes quant à elles voyaient leur autofinancement s'améliorer. L'année 2024 ressemble à la précédente mais de façon plus homogène avec un autofinancement en baisse pour tous les niveaux des collectivités. La dynamique des dépenses demeure relativement forte, tant en fonctionnement qu'en investissement, tandis que les recettes marquent une décélération. L'investissement (surtout les dépenses d'équipement) progresse comme souvent à ce moment du cycle électoral, financé par un net recours à l'emprunt. La croissance des investissements 2024 permettra une croissance cumulée (cumul des années 2020 à 2024) de l'investissement supérieure à l'inflation alors que ce n'était pas le cas sur la période 2020-2023. Les dépenses de fonctionnement notamment les charges à caractère général et les charges de

personnel, les communes étant soumises aux décisions gouvernementales (effet année pleine de la revalorisation du point d'indice au 01 juillet 2023, attribution de cinq points d'indice supplémentaires au 01 janvier 2024, ...), sont en progression et là aussi plus que l'inflation. Les dépenses d'intervention augmentent également principalement les dépenses d'action sociale. Les intérêts de la dette marquent à nouveau une nette progression.

Les pertes cumulées sur les recettes de fonctionnement en raison de leur net ralentissement ne sont pas compensées par celui des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités locales dans leur ensemble baisse en 2024.

1.3. Le contexte local

Cette pandémie a aussi eu des répercussions sur les finances des entités publiques locales pour les années 2020 et 2021. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées, mais des dépenses supplémentaires se sont imposées, à côté de recettes en diminution.

Pour 2022, 2023 et 2024, le budget du CCAS a été confronté à des tensions inflationnistes.

En 2025, ces dernières devraient diminuer.

1.4. La loi de finance pour 2025

Le projet de Loi de finances pour 2025 n'a pas été adopté par suite du vote d'une motion de censure contre le gouvernement. Les mesures prévues par ce projet de loi de finances n'entreront donc pas en vigueur au 01/01/2025. Cette situation, bien qu'exceptionnelle, est néanmoins régie par le droit public financier. Afin d'assurer la continuité de la vie de la Nation, l'article 45 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances prévoit, dans ces circonstances, la possibilité pour le Parlement d'adopter une loi spéciale autorisant le Gouvernement à percevoir les impôts existants. Ce cadre financier autorise également le Gouvernement à disposer des crédits correspondant aux « services votés ». Selon l'article 47 de la Constitution « les services votés représentent le minimum de crédits que le gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement. Ils ne peuvent excéder le montant des crédits ouverts par la dernière loi de finances de l'année ».

L'application de l'article 45 de la LOLF permettra donc, jusqu'à la promulgation d'une loi de finances, à la fois la perception des impôts locaux dès le 1^{er} janvier 2025 et le versement aux collectivités locales des concours financiers de l'Etat relevant du domaine « des services votés » et des prélèvements sur recettes de l'Etat.

Les collectivités locales percevront donc, sous ce régime, l'ensemble des crédits composant leurs moyens de fonctionnement, dans leurs modalités de droit commun.

En France le rétablissement des finances publiques sera long et coûteux compte-tenu du dérapage prévisionnel du déficit public à -6,1 % en 2024.

Après avoir atteint un record sans précédent à (114,6%) en 2020, le ratio dette/PIB a baissé lentement en 2021, en 2022 et en 2023. Il repart à la hausse pour atteindre en prévisionnel (112,9%) en 2024 puis (114,7%) en 2025, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et au-dessus des autres grands pays de la zone euro.

Cette maîtrise de la dépense et le rétablissement des comptes publics devront être partagés par l'ensemble des administrations publiques.

Le contexte politique actuelle n'a pas facilité la construction du budget primitif 2025 de la commune et du CCAS de St Symphorien d'Ozon.

Les BP 2025 de la Ville et du CCAS de Saint-Symphorien-d'Ozon ont été établis en tenant compte de tous ces éléments économiques. Ainsi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est très importante pour les années à venir.

Le BP 2025 de la Ville prévoit une subvention de 115 700.00 € pour le budget du CCAS afin de permettre l'équilibre de celui-ci.

Le CCAS n'a pas d'emprunt dans son budget et ne prévoit pas d'en prendre un pour 2025.

Le CCAS prévoit 4 100.00 € de subventions aux associations, dont le COS, le Secours Catholique, le Secours populaire, les Amis de Châteauvieux, l'ALSPA.

Il prévoit aussi le versement d'une subvention de 49 200.00 € au budget de l'Aide à Domicile.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de réfléchir et valider les axes 2025 que le Conseil d'Administration du CCAS souhaite retenir.

Mais avant de prévoir 2025, il semble indispensable de citer les chiffres 2024.

Le compte administratif 2024 du CCAS se compose comme suit :

Recettes de fonctionnement :

- Prévu : 197 920.00 € dont 12 962.28 € d'excédent des années précédentes
- Réalisé : 182 157.75 €

Dépenses de fonctionnement :

- Prévu : 197 920.00 €
- Réalisé : 179 969.83 €

Résultat de fonctionnement :

- 2 187.92 € pour l'exercice 2024

soit un résultat de clôture en fonctionnement cumulé avec les années antérieures de **15 150.20 €**.

Recettes d'investissement :

- Prévu : 11 101.00 €
- Réalisé : 136.39 €

Dépenses d'investissement :

- Prévu : 11 101.00 €
- Réalisé : 2 822.00 €

Résultat 2024 en investissement :

- - 2 685,61 €

soit un résultat cumulé d'investissement avec les années antérieures de **4 814.61 €**.

soit un résultat total cumulé pour les 2 sections (Fonctionnement et investissement) de **19 964.81 €**

Pour le budget primitif principal 2025

Recettes de fonctionnement :

- Prévu : 158 750.00 € dont 15 150.20 € d'excédent cumulé

Dépenses de fonctionnement :

- Prévu : 158 750.00 €

Recettes d'investissement :

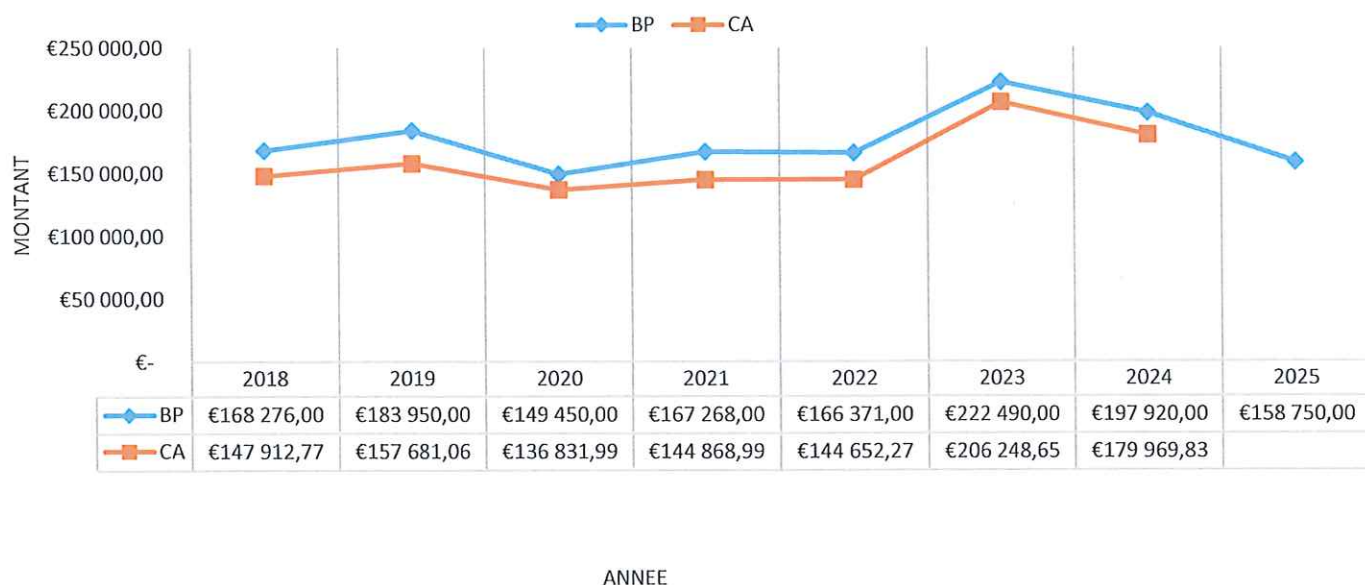
- Prévu : 6 915.00 € dont 4 814.61 € d'excédent cumulé

Dépenses d'investissement :

- Prévu : 6 915.00 € dont 5 309.00 € de restes à réaliser

Le budget général 2025 s'élève donc à **165 665.00 €** en dépenses et en recettes pour les deux sections (fonctionnement et investissement)

CCAS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES



Le budget primitif 2025 :

Les dépenses principales de fonctionnement se décomposent comme ci-après :

-les charges à caractère général s'élèvent à 35 650.00 € dont 19 000.00 € d'alimentation (colis et repas des personnes âgées, colis d'urgence...), les autres services extérieurs pour 6 500.00 € (Aispa portage de repas...) et 10 150.00 € pour les charges diverses.

-les charges de personnel et frais pour 61 000.00 €

-les autres charges de gestion 59 500.00 € (5 000.00 € aides, 49 200.00 € subvention de fonctionnement versée à l'Aide à Domicile, 4 100.00 € subventions...)

Les recettes principales de fonctionnement se décomposent comme ci-après :

-subvention de la ville : 115 700.00 €

-autres produits de gestion courante : 28 164.19 € (remboursement frais administratifs du budget Aide à Domicile)

-excédent de fonctionnement : 14 655.81 €

Le budget d'Aide à Domicile (SAD)

Le compte administratif 2024 du SAD se décompose comme suit :

Recettes d'exploitation :

- Prévu : 280 695.00 €
- Réalisé : 255 021.74 € dont 25 413.22 € d'excédent des années précédentes

Dépenses d'exploitation :

- Prévu : 280 695.00 €
- Réalisé : 222 343.57 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 7 264.95 €, soit un excédent de clôture en exploitation cumulé avec les années antérieures de 32 678.17 €

Pas d'investissement sur ce budget.

Pour le budget 2025 :

Recettes d'exploitation :

- Prévu : 230 510.00 € dont 32 678.17 € d'excédent de fonctionnement des années précédentes

Dépenses d'exploitation :

- Prévu : 230 510.00 €

Pas d'investissement en 2025 sur le budget SAD.

Le budget du Service d'aide à domicile est composé de 96.31 % de charges de personnel.

Pas d'emprunt sur le budget Aide à Domicile.

